

Un aperçu du China Tribunal: **Le tribunal indépendant pour statuer sur les prélèvements forcés d'organes sur les prisonniers d'opinion en Chine**

Le prélèvement forcé d'organes (PFO) est une forme de trafic d'organes au cours duquel des personnes sont tuées pour que leurs organes soient prélevés à des fins de transplantation. Les receveurs de ces organes trafiqués peuvent être des citoyens chinois ou des « touristes » qui se rendent en Chine pour recevoir une transplantation. Ils paient d'importantes sommes pour recevoir ces organes.

Les victimes des PFO sont principalement des personnes qui suivent la pratique de méditation bouddhiste, le Falun Gong, ainsi que des Ouïghours (un groupe ethnique turcophone actuellement détenu en grand nombre dans la région du

Xinjiang). Des bouddhistes tibétains et des chrétiens d'églises de maison seraient également visés.

De vives inquiétudes vis-à-vis du trafic d'organes ont été soulevées à de nombreuses reprises auprès des autorités et médecins chinois, mais se heurtent systématiquement à des démentis – sans que ces derniers soient étayés par des preuves du prétendu système de dons volontaires d'organes. Il est arrivé que des professionnels de santé chinois rejettent les preuves sous-tendant l'existence d'un système de prélèvement forcé d'organes. Pour autant, leurs réfutations ne se fondent pas sur les preuves elles-mêmes.

Un aperçu du China Tribunal

Le China Tribunal, présidé par Sir Geoffrey Nice QC (qui a été le procureur principal lors du procès de Slobodan Milosevic au Tribunal pénal international des Nations unies pour l'ex-Yougoslavie, TPIY), a mené la première analyse juridique indépendante de l'ensemble des preuves disponibles, afin de déterminer si la pratique de prélèvements forcés d'organes sur des prisonniers d'opinion a vraiment lieu en Chine et, le cas échéant, déterminer les infractions pénales commises par l'État chinois, les individus affiliés à l'État, les organismes agréés par l'État, les institutions ou les fonctionnaires susceptibles de s'être livrés au prélèvement forcé d'organes.

Aux côtés de Sir Geoffrey Nice QC, six membres du panel, originaires des États-Unis, du Royaume-Uni, de Malaisie et d'Iran, ont apporté leur expertise en matière de droit international des droits de l'homme, de chirurgie de transplantation, de relations internationales, d'histoire et de commerce chinois.

Le China Tribunal a été créé à l'initiative de la Coalition internationale pour mettre fin aux abus en matière de transplantations en Chine (ETAC), une organisation à but non lucratif de défense des droits de l'homme. Composée d'avocats, d'universitaires, de professionnels de la santé, de chercheurs et de défenseurs des droits de l'homme, ETAC se consacre à la lutte contre le prélèvement forcé d'organes en Chine. Étant donné le nombre important de rapports – dont certains d'éminents organismes – publiés sur le prélèvement forcé d'organes, la question se posait de savoir si les pratiques de transplantation en Chine ont entraîné, ou ont constitué, des infractions pénales internationales. C'est pour cette raison qu'ETAC a décidé de constituer le China Tribunal. Toutefois, bien qu'elle soit à l'initiative de sa création, une nécessaire et rigoureuse séparation existe entre le Tribunal et ETAC, afin d'assurer l'indépendance et l'impartialité du Tribunal. Toutes les preuves soumises et les communications ont été faites par

l'intermédiaire du secrétaire du Tribunal, Me Hamid Sabi.

Le Tribunal a lancé un appel à preuves, et sur une période de 12 mois, a tenu des audiences publiques en décembre 2018 et avril 2019, au cours desquelles plus de 50 témoins, experts et enquêteurs ont apporté leur contribution. Le China Tribunal a également reçu des avis juridiques de la part des experts Edward Fitzgerald QC et Datuk N. Savanathan.

Le Tribunal a contacté des représentants de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), de la Société Internationale de Transplantation (The Transplantation Society, TTS), du Groupe de dépositaires de la Déclaration d'Istanbul (Declaration of Istanbul Custodian Group, DICG) et de l'Académie pontificale des sciences (Pontifical Academy of Sciences, PAS), ainsi que d'éminents professionnels de la transplantation chinois et le gouvernement chinois, les invitant à fournir des preuves relatives aux pratiques de transplantation passées et présentes en Chine.

En juin 2019, le China Tribunal a annoncé que les allégations avaient été prouvées **au-delà de tout doute raisonnable**. Dans son jugement, le Tribunal a notamment déclaré ce qui suit:

- « Le prélèvement forcé d'organes est pratiqué depuis des années dans toute la Chine sur une grande échelle et [...] les pratiquants de Falun Gong ont été l'une – et probablement la principale – source d'approvisionnement en organes.»
- « En ce qui concerne les Ouïghours, le Tribunal a reçu des preuves d'exams médicaux [réalisés à une telle] échelle que [ces derniers] pourraient, entre autres utilisations, devenir une 'banque d'organes'. »
- « Le Tribunal n'a aucune preuve que l'importante infrastructure associée à l'industrie de la transplantation en Chine a été démantelée et, en l'absence d'une explication satisfaisante à propos de la source d'organes facilement disponibles, il conclut que le prélèvement forcé d'organes se poursuit encore aujourd'hui. »

- « La commission de crimes contre l'humanité à l'encontre des pratiquants de Falun Gong et des Ouïghours a été prouvée au-delà de tout doute raisonnable [...] »
- « Les gouvernements et tous ceux qui interagissent de manière substantielle avec la RPC [République populaire de Chine] [...] devraient maintenant reconnaître qu'ils interagissent, dans la mesure révélée ci-dessus, avec un État criminel. »

LE JUGEMENT DU CHINA TRIBUNAL

Télécharger la conclusion abrégée, le jugement sommaire et le jugement complet: <https://chinatribunal.com/final-judgment/>

Court documentaire sur le jugement du China Tribunal (8 minutes): <https://chinatribunal.com/final-judgement-video/>

Vidéo des audiences: <https://chinatribunal.com/the-hearings/> et <https://chinatribunal.com/the-hearings-april-2019/>

Les témoignages écrits et autres pièces soumises au Tribunal: <https://chinatribunal.com/submissions/>

Les documents consultés par le Tribunal, y compris les rapports et les enquêtes, peuvent être consultés à l'adresse suivante: <https://chinatribunal.com/reading-material/>

Appel à l'action

Le China Tribunal a lancé un « appel à l'action », demandant à la communauté internationale d'aider à mettre fin à l'horrible et illégale pratique du prélèvement forcé d'organes sur des victimes innocentes ainsi qu'au commerce non éthique d'organes qu'elle alimente.

Dans son jugement, le China Tribunal a noté:

« ... que le prélèvement forcé d'organes est d'une cruauté inégalée, même si l'on compare – sur la base de la mort pour la mort – aux massacres commis au siècle dernier. Il existe une croyance justifiée dans l'esprit de certains ou de nombreux individus – se rapprochant de la probabilité ou de la forte probabilité – qu'un génocide a été commis. »

« Dans cette optique, et compte tenu des preuves et du droit, il ne fait aucun doute que ceux qui ont le pouvoir d'ouvrir des enquêtes et des procédures devant les tribunaux internationaux ou aux Nations Unies ont le devoir de vérifier si un génocide a été commis. Ils devraient agir immédiatement pour déterminer la responsabilité de tout acte contraire aux dispositions de la Convention sur le génocide. »

À la lumière du jugement du Tribunal, il est urgent d'agir.

Ces actions consistent notamment à ce que :

- Les universités et les hôpitaux cessent immédiatement toute collaboration avec la Chine en matière de transplantation, y compris la recherche et la formation dans ce domaine.
- Les gouvernements proposent et soutiennent une législation qui interdit spécifiquement le tourisme de transplantation.
- La communauté internationale condamne publiquement le prélèvement forcé d'organes et demande une commission d'enquête sur le prélèvement forcé d'organes sur les prisonniers d'opinion en Chine.
- Le gouvernement chinois soit tenu responsable de « commettre des crimes contre l'humanité à l'encontre des [pratiquants de] Falun Gong et des Ouïghours [...] ».